

Gestion des déchets – Nouveau site de compostage

*Près de 30% des déchets jetés avec les ordures ménagères pourraient être compostés. Le compostage valorise les déchets de cuisine et de jardin, évitant ainsi l'incinération de 100 kg de biodéchets par personne chaque année. Ces biodéchets sont en réalité des ressources. Par le compostage, ils enrichissent les sols en retournant à la terre. La loi Anti-Gaspillage et pour une Économie Circulaire (AGEC) impose désormais de séparer les biodéchets des sacs noirs. **Depuis le 1er janvier 2024, le tri des déchets alimentaires est obligatoire pour tous.***

Pour vous aider à atteindre ces objectifs, la Commune et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais vous accompagne dans vos démarches de réduction et de valorisation des biodéchets : **un nouveau site de compostage collectif est en place sur la commune. Il est situé sous l'Eglise.**



Ce site de compostage comprend trois bacs : un pour les déchets de cuisine, un pour la matière sèche (copeaux de bois, feuilles mortes), et un pour la maturation du compost. Des référents, nos agents techniques Lionel et Eric, ont été formés par la CCMDL pour assurer le bon fonctionnement du site. **Nous vous remercions par avance de veiller au bon usage de ce site partagé, en respectant les consignes indiquées ci-dessous et qui vous sont rappelées directement sur place à l'aide de panneaux explicatifs.**

Comment ça marche ?

- Rendez-vous sur le site de compostage collectif - ouverts à tous les habitants de la commune, sans inscription et gratuitement.
- Consultez les panneaux explicatifs pour vous guider.
- Déposez vos biodéchets (épluchures, résidus de jardin, marc et filtres à café, coquilles d'œufs, etc.) dans le bac d'apport.
A bannir : les reste de plats cuisinés, viande, poisson, fromage, pain : ce sont ces déchets qui attirent les rongeurs !!
- Recouvrez vos biodéchets avec de la matière sèche, disponible dans le bac dédié à côté du bac d'apport.
- Après 6 à 8 mois, bénéficiez gratuitement du compost pour vos plantes et plantations.
- Le référent du site pourra répondre à vos questions si besoin (via la Mairie)



A préciser que les autres composteurs disposés sur la commune vont être désinstallés. L'objectif étant d'utiliser de manière rigoureuse cet unique site de compostage, avant d'envisager l'installation d'un 2ème site.